AMÉNAGEMENT DES ACCÈS DÉFINITIFS DU PONT FLAUBERT EN RIVE GAUCHE DE LA SEINE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE ROUEN ET DU PETIT-QUEVILLY EN SEINE-MARITIME

Enquête publique unique regroupant :

- ***la déclaration de projet afférente à l'intérêt général des travaux à réaliser ;***
- ***la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Rouen et du Petit-Quevilly ;***
- ***l'attribution du statut de route express à la section de voie nouvelle construite ;***
- ***le retrait du statut de route express conféré à certaines routes nationales et sections de routes nationales.***

MAÎTRE D'OUVRAGE : l'État, représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie.

AUTORITÉ ORGANISATRICE DE L'ENQUÊTE : la préfète de la Seine-Maritime.

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du 5 janvier au 9 février 2017

Décision du tribunal administratif de Rouen du 5 octobre 2016 (n° E1600000134/76)

Arrêté préfectoral du 8 décembre 2016

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

L'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique comprenant quatre volets :

- ✔ La déclaration de projet afférente à l'intérêt général des travaux d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine sur le territoire des communes de Rouen et du Petit-Quevilly.
- ✔ La mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Rouen et du Petit-Quevilly.
- ✔ L'attribution du statut de route express à la section de voie nouvelle construite.
- ✔ Le retrait du statut de route express conféré à certaines routes nationales et sections de routes nationales.

Cette enquête unique s'est déroulée du 5 janvier à 9 heures au 9 février 2017 à 15 heures. Les membres de la commission ont tenu 12 permanences dans 7 lieux d'enquête, au cours desquelles ils ont reçu 12 personnes dont la répartition est ventilée sur le tableau suivant :

Mairie de Rouen	Cinq personnes
Mairie annexe Pasteur à Rouen	Deux personnes
Mairie du Petit-Quevilly	Deux personnes
Mairie du Grand-Quevilly	Deux personnes
Mairie de Petit-Couronne	Une personne
Mairie de Grand-Couronne	Aucune personne
Siège de la Métropole Rouen Normandie	Aucune personne
Nombre total des personnes reçues	**12 personnes reçues**

Le tableau suivant récapitule l'identité des 12 personnes reçues lors des permanences assurées par un ou plusieurs membres de la commission d'enquête.

Date	Lieu de permanence	Nom des personnes reçues	Demeurant à (ville)
05/01/17	Petit-Quevilly	M. Bréard Denys	Société à Petit-Quevilly
07/01/17	Petit-Couronne	M. Goujon Hervé	Petit-Couronne
16/01/17	Rouen	M. Lefaucheur Jean	Rouen
21/01/17	Rouen	M. Lemouton Éric	Rouen
26/01/17	Petit-Quevilly	M. Duchatel Antonny	Saint-Paër
28/01/17	Grand-Quevilly	M. Noack Uwe	Grand-Quevilly
28/01/17	Grand-Quevilly	M. Normand Jean-Louis	Grand-Quevilly
06/02/17	Rouen Pasteur	Mme Leduc Jo	Rouen
06/02/17	Rouen Pasteur	M. Ferriol Jean-Claude	Rouen
09/02/17	Rouen	M. Scotté Gilles	Société à Rouen
09/02/17	Rouen	M. Marie Yvon	Rouen
09/02/17	Rouen	M. Hauchecorne Bruno	Barentin

Le tableau de la page suivante récapitule le nom des personnes qui ont présenté une contribution (16 dépositions sont anonymes). La colonne se décline comme suit :

O = oralement, L = lettre, M = mémoire, RP = registre papier et RE = registre électronique.

Tableau des contributions

Date	Nom - Prénom	Adresse (ville)	Mode
07/01/17	Alexis Marguerite	(non précisée)	RE
09/02/17	Anonymat	(non précisée)	RP
11/01/17	Anonymat (Amélie)	Grand-Couronne	RE
10/01/17	Anonymat (David)	Le Petit-Quevilly	RE
03/02/17	Anonymat (François)	Roncherolles-sur-le-Vivier	RE
31/01/17	Anonymat (Frédéric)	(non précisée)	RE
11/01/17	Anonymat (Guillaume)	Toutainville (27)	RE
05/01/17	Anonymat (Hervé)	Dieppe	RE
10/01/17	Anonymat (Jasmine)	Eslettes	RE
06/02/17	Anonymat (Jean-Claude)	Rouen	RE
30/01/17	Anonymat (Jérôme)	Blacqueville	RE
24/01/17	Anonymat (Laurie)	Bourgtheroulde-Infreville	RE
07/02/17	Anonymat (Nicolas)	Rouen	RE
10/01/17	Anonymat (Régine)	(non précisée)	RE
06/01/17	Anonymat (Sophie)	Sainte-Marguerite-sur-Duclair	RE
24/01/17	Anonymat (Valéry)	Rouen	RE
28/01/17	Anonymat (xolotl)	(non précisée)	RE
08/02/17	Ass. APAQ Normandie	Petit-Couronne	RE + L
22/01/17	Ass. Effet de serre toi-même !	Rouen	RE + M
07/02/17	Ass. Rouen-Demain la Métropole	Rouen	RP + RE + M
06/01/17	Blavette Guillaume	Rouen	RE
24/01/17	Bonnet Jean-Jacques	(non précisée)	RE
26/01/17	Bourard Maryse	Rouen	RE
05/01/17	Bréard Denys	Le Petit-Quevilly	O
01/02/17	CCI Seine Mer Normandie	Rouen	L
07/01/17	Champalbert Michel	Sotteville-lès-Rouen	RE
26/01/17	Delafenêtre Dominique	Yerville	RE
01/02/17	Delestre André	Le Petit-Quevilly	RE
26/01/17	Duchatel Antonny	Saint-Paër	O
10/01/17	Duquesne Sabine	Tourville-la-Rivière	RE
08/02/17	Fédération TP de Normandie	Petit-Couronne	RE + L
06/02/17	Ferriol Jean-Claude (ass. RDM)	Rouen	O + RE + M
24/01/17	Florent Guillaume	(non précisée)	RE
30/01/17	Georges Rouennais	Rouen	RE
07/01/17	Goujon Hervé	Petit-Couronne	O
07/01/17	Guerrin Pascal	Bouville	RE
09/02/17	Hauchecorne Bruno	Barentin	O et RP
04/02/17	Jolivel Yves	Montville	RE
25/01/17	L'Horphelin Guy	Valliquerville	RE
25/01/17	Laogne Julien	(non précisée)	RE
06/09/17	Leduc Josette (ass. Rouen-DM)	Rouen	O + RE + M
16/01/17	Lefaucheur Jean	Rouen	O
21/01/17	Lemouton Éric	Rouen	O + RP
08/02/17	Maire : Barré Stéphane	Oissel-sur-Seine	RE
24/01/17	Maire : Gambier Dominique	Déville-lès-Rouen	RE
08/02/17	Maire : Wulfranc Hubert	Saint-Étienne-du-Rouvray	RE
09/02/17	Marie Yvon	Rouen	O
06/02/17	Meley Fabien	Le Petit-Quevilly	RE
19/01/17	Métropole Rouen Normandie	Rouen	L
19/01/17	Moreau Jean	Saint-Pierre-de-Varengeville	RE
03/02/17	Noack Uwe	Le Grand-Quevilly	O + RP + RE
28/01/17	Normand Jean-Louis	Le Grand-Quevilly	O + RP + L
05/01/17	Oget Vincent	Caumont (27)	RE
15/01/17	Pérez François	Le Petit-Quevilly	RE
09/02/17	Région Normandie	Rouen	L + RE
06/02/17	Rivière Jacques	Rouen	RP
09/02/17	Rouzier Alain	Rouen	RP
09/02/17	Scotté Gilles	Rouen	O

Au terme de la procédure, la commission d'enquête a constaté avoir reçu un total de **53** contributions sous forme écrite ou verbale se répartissant de la manière suivante et comprenant un total de **273** observations :

Mode de déposition	Nombre de contributions
Registre préfecture, siège de l'enquête	0
Registre mairie de Rouen	3
Registre mairie annexe Pasteur à Rouen	1
Registre mairie du Petit-Quevilly	0
Registre mairie du Grand-Quevilly	2
Registre mairie de Petit-Couronne	0
Registre mairie de Grand-Couronne	0
Registre siège de la Métropole Rouen Normandie	2
Registre siège du conseil régional	0
Registre siège du conseil départemental	0
Sous-total registres papier	**8**
Courriers adressés au président de la commission	5
Registre numérique	40
Nombre total de contributions	**53**

Nota : Le nombre total de contributions enregistré par la commission est de 58 (tableau de la page précédente) mais certaines ont été présentées en double, voire en triple (par exemple : registre papier et registre électronique, ou/et lettre, ou/et oralement).

Toutes les contributions portaient essentiellement sur le projet proprement dit. Une seule (Chambre de commerce et d'industrie de Rouen) concernait les mises en compatibilité des PLU de Rouen et du Petit-Quevilly, et aucune contribution au titre de l'attribution ou du retrait du statut de route express. Il faut toutefois noter que plusieurs observations se rapportaient, avant tout, au projet de la ZAC Flaubert, c'est-à-dire l'opération de l'écoquartier.

Dans leur très grande majorité, les observations émanaient des particuliers (46 personnes). La commission d'enquête a relevé, en dehors du public, les contributions suivantes :

- ✔ Quatre contributions de collectivités ou d'élus : la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie, le maire de Déville-lès-Rouen, les maires d'Oissel-sur-Seine et de Saint-Étienne-du-Rouvray (contribution commune).
- ✔ Une contribution de la chambre de commerce et d'industrie Seine Mer Normandie.
- ✔ Une contribution de la fédération régionale des travaux publics de Normandie.
- ✔ Trois contributions d'associations : « Effet de Serre toi-même! », « Rouen-Demain la Métropole » et l'association pour la promotion et l'amélioration de la qualité des infrastructures en Normandie (émanation de la fédération des travaux publics).

Deux chefs d'entreprise sont venus lors des permanences des commissaires enquêteurs pour se renseigner sur le projet et notamment, pour l'un d'eux, sur les questions de livraison par camions de son entreprise riveraine du projet, pendant et après travaux.

Aucune pétition n'a été présentée durant l'enquête publique.

Le thème sur les déplacements et la circulation a été très majoritairement abordé par le public et les associations. En ce qui concerne les sous-thèmes, la commission a notamment relevé que les points les plus souvent évoqués étaient :

- ✔ La circulation au sein du projet d'écoquartier Flaubert (une douzaine de contribution).
- ✔ La desserte de la zone industrio-portuaire, notamment en phase chantier.
- ✔ Les déplacements des piétons et cyclistes ainsi que les transports collectifs.
- ✔ Les problèmes de circulation sur la rive droite, thème abordé une vingtaine de fois et arrivant largement en tête des interrogations du public. Le chapitre 5 y est consacré.

Le thème sur l'environnement a été mis en exergue notamment concernant les interactions entre le projet et celui de l'écoquartier Flaubert : la pollution de l'air, le bruit, le cadre de vie des futurs habitants de l'écoquartier, mais très peu d'observations concernant les riverains actuels.

Le thème sur le projet a bien sûr été largement abordé mais celui-ci n'a pas été fondamentalement remis en question, ni par le public, ni par les associations ou autres contributeurs. On peut d'ailleurs noter un très large consensus en faveur du projet. La commission a relevé seulement trois personnes qui ont exprimé leur désaccord, jugeant notamment le coût excessif de l'opération. En revanche, si l'enquête a révélé une large adhésion au projet, des observations ont porté sur des remarques ou interrogations qui seront traitées dans la suite du présent procès-verbal. Plusieurs personnes ont souhaité se renseigner sur le projet mais n'ont pas donné d'avis tranché sur celui-ci.

En outre, la commission a relevé un certain nombre de propositions présentées plus particulièrement par les associations. Le chapitre 10 y est consacré.

Le présent procès-verbal de synthèse se décline selon les 12 chapitres suivants :

1. Observations favorables au projet (p. 2)

2. Observations défavorables au projet (p. 3)

3. Observations sur les interactions avec le projet d'écoquartier Flaubert (p. 3)

    - 3.1 : Sur la circulation et les pollutions au sein de l'écoquartier : particules, bruit, cadre de vie et santé publique (p. 3)

    - 3.2 : Sur le risque inondation et la pollution des sols (p. 4)

4. Observations relatives aux piétons et cyclistes (p. 5)

5. Observations relatives à la rive droite de la Seine (p. 6)

6. Observations sur les trafics de circulation (p. 7)

7. Observations diverses appelant une réponse du maître d'ouvrage (p. 7)

8. Observations dont les réponses sont déjà apportées dans le dossier (p. 8)

9. Observations sortant du cadre de l'enquête publique (p. 9)

10. Les propositions recueillies sur le projet au cours de l'enquête (p. 10)

11. Observations sur les mises en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (p. 12)

12. Questions de la commission d'enquête (p. 12)

1 - Observations favorables au projet

La majorité des personnes intervenues durant l'enquête se sont prononcées favorablement au raccordement direct du pont Flaubert sur la voie Sud III. Les principaux arguments mis en exergue sur les avantages : amélioration des conditions de circulation (moins de bouchons, gain de temps donc moins de tension pour les usagers), une meilleure sécurité routière (moins d'accidents), une pollution plus faible.

On peut également relever : *« une opération d'intérêt régional ». « Ce projet est nécessaire même s'il est perfectible ». « Enfin on voit le bout de cette histoire ! ». « Le projet permettra d'améliorer la liaison Paris-Dieppe ». « Projet d'une impérieuse nécessité pour fluidifier le trafic à l'est de Rouen ». « Ce projet des accès définitifs constitue une étape pour améliorer la circulation sur cet itinéraire ». « Ce projet semble être un pas dans la bonne direction vers une ville moderne et durable ». « Très favorable (...), très beau projet ».*

Parmi les observations favorables au projet, le président de la commission d'enquête a reçu les lettres suivantes :

- ✔ Une lettre du 19 janvier 2017 de M. Frédéric Sanchez, président de la Métropole Rouen Normandie, dans laquelle il a tenu, d'une part, à souligner *« la cohérence entre les deux projets »*, l'un porté par l'État (les accès définitifs du pont Flaubert) et l'autre par la Métropole (l'écoquartier Flaubert) et, d'autre part, à rappeler le *« soutien plein et entier à ce projet* [de l'État] *très attendu pour le développement et le fonctionnement de l'agglomération »*.

- ✔ Une lettre du 1er février 2017 de M. Vincent Laudat, président de la Chambre de commerce et d'industrie Seine Mer Normandie dans laquelle sa *« Compagnie Consulaire, en sa qualité de représentante des entreprises, affirme son intérêt pour la réalisation dans les plus courts délais de ce projet, porteur de meilleures conditions de circulation dans la Métropole rouennaise et considère que l'amélioration des conditions de circulation est essentielle au maintien et au développement des activités industrialo-portuaires présentes à proximité du pont Flaubert ».*

- ✔ Une lettre du 7 février 2017 de M. Régis Binet, président de la fédération régionale des travaux publics de Normandie qui *« émet un avis très favorable au projet mais soutient que la construction des infrastructures complémentaires rive droite (TCSP, contournement est), contribuant tout à la fois au mieux vivre des habitants et au développement économique, est indispensable à l'expression de son plein bénéfice ».*

- ✔ Une lettre du 7 février 2017 de M. Yves Jolivel, président de l'association pour la promotion et l'amélioration de la qualité des infrastructures (APAQ) en Normandie. Il est souligné que le consensus en faveur du projet, résultant du bilan de la

concertation organisée par l'État, est *« complètement partagé par le monde des travaux publics qui attend beaucoup des plans de relance (…), le développement des infrastructures* [restant] *le principal levier de la compétitivité des territoires ».* La lettre de cette association présente par ailleurs un certain nombre de remarques qui sont reprises pour la plupart dans le présent procès-verbal et qui rejoignent des observations de même nature.

- ✔ Une lettre du 9 février 2017 du président de la Région Normandie adressant la délibération en date du 6 février 2017 de la commission permanente du conseil régional de Normandie. Cette commission a décidé, à l'unanimité, *« d'apporter le soutien de la Région au projet d'aménagement en 2x2 voie des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen en adressant au Président de la commission d'enquête un avis favorable de la Région pour la réalisation de cette opération »*.

2 - Observations défavorables au projet

Les observations qui sont défavorables au projet sont, en fait, très marginales. Le projet proprement dit n'est pas remis en cause (à l'exception d'une personne qui propose d'améliorer « l'existant »). Toutefois les critiques concernent essentiellement le report de trafics (autres que ceux de la liaison directe nord <=> sud transitant par le pont), vers le futur écoquartier Flaubert, critiques qui font l'objet du chapitre suivant consacré aux interactions entre les deux projets.

Un intervenant reproche le coût du projet (200 M€) pour 1,1 km de voie et estime que la circulation n'en sera pas améliorée pour autant et que son augmentation ne fera qu'empirer la pollution atmosphérique et sonore. Il faudrait, selon la personne, plutôt privilégier le contournement est qui résoudrait beaucoup de problèmes.

3 - Observations sur les interactions avec l'écoquartier Flaubert

3.1 - Sur la circulation et les pollutions (particules, bruit, cadre de vie et santé publique)

Plusieurs personnes ainsi que le représentant régional « Environnement UFC Que Choisir ? » et l'association « Effet de serre toi-même ! » sont intervenus pour exprimer leurs désaccords sur les échanges de circulation qui se feront au niveau de la place centrale de l'écoquartier Flaubert. Les remarques suivantes, qui se rejoignent toutes, ont notamment été relevées :

- ✔ La circulation automobile dans la ZAC Flaubert entraînera *« des points de pollutions au sein d'un quartier à vocation écologique »*.
- ✔ *« La ZAC Flaubert n'a pas vocation à devenir une aire de distribution des circulations automobiles à l'échelle de la rive gauche à moins de renoncer à la qualité d'écoquartier ».*
- ✔ *« Géniale cette idée de faire passer les voies de circulation au beau milieu d'un écoquartier (pollutions sonores et particules) ».*
- ✔ *« En l'état du projet, la place centrale deviendra sans aucun doute la plus grande Place de la Discorde ».*
- ✔ *« Les futurs occupants de la ZAC Flaubert se trouveront dans une situation pour le moins inquiétante ».*

- ✔ *« La circulation va engendrer de la pollution sur la zone intermédiaire des bureaux et des habitations de l'écoquartier ».*

- ✔ *« Pourquoi faire passer ceux qui sortent de la Sud III ou du pont Flaubert et qui vont vers le boulevard de l'Europe, à l'intérieur même de ce qui est baptisé « Éco-Quartier » ? ».* **Nota de la commission :** Cette situation résultera de la suppression du tronçon de la voie Sud III entre le raccordement définitif sur celle-ci et le giratoire de La Motte.

- ✔ *« L'écoquartier perd de son charme à cause de la voie express au-dessus de celui-ci ainsi que la pollution engendrée par les voitures ».*

- ✔ *« Il faut renforcer la protection aux bruits pour les riverains de Petit-Quevilly ».*

- ✔ *« L'échangeur avec la place rectangulaire de l'écoquartier destiné à capter le trafic local risque d'être saturé et d'entraîner des remontées de files de véhicules sur l'axe principal ».*

- ✔ *« Le choix de faire passer la circulation par l'anneau central du futur écoquartier Flaubert est aberrant. Les écoquartiers ont une de leur vocation à constituer des zones privilégiées pour les formes de circulation « douces » et de marginaliser la place de la voiture et des camions. (…) Pour diminuer la pollution de l'air à proximité des habitants, il faut évacuer le trafic poids-lourds vers le boulevard Maritime et non la Sud III ».*

- ✔ *« Le pont ne doit pas détruire les bienfaits d'un écoquartier par un apport conséquent et constant de pollution de tous ordres ».*

D'autre part, concernant l'écoquartier Flaubert, la commission d'enquête a reçu la demande suivante de M. Stéphane Barré, maire d'Oissel-sur-Seine et de M. Hubert Wulfranc, maire de Saint-Étienne-du-Rouvray :

- ✔ *« Nous demandons au maître d'ouvrage que des alternatives aux projets actuels, moins impactantes pour les populations et facilitant l'accès au boulevard Maritime, soient proposées en retrait des zones urbanisées et futures zones urbanisées comme l'écoquartier destiné à accueillir 6000 habitants ».*

3.2 - Sur le risque inondation et la pollution des sols

L'association « Effet de serre toi-même ! » a fait valoir que le risque inondation va s'accroître au fil des siècles compte tenu du changement climatique et demande *« quelles seraient les conséquences d'une inondation et d'une remontée de nappe sur des sols très pollués ?*

Le risque inondation est également évoqué par une personne qui craint que la zone soit *« inondable vers la fin du siècle avec la montée des eaux ».*

Le représentant régional « Environnement UFC Que Choisir ? » pose la question de savoir qui va payer le surcoût lié à la pollution de la nappe alluviale sur le site de l'ancienne usine Grande Paroisse – Rouen B. **Nota de la commission :** La problématique pollution peut être traitée dans le cadre plus général de la dépollution du site, abordé par la commission à la fin du présent procès-verbal sur le rapport Rétia.

4 - Observations relatives à la rive droite de la Seine

Nombreuses sont les remarques formulées, tant par le public que par la fédération régionale des travaux publics et deux associations, sur le fait que le projet ne concerne que les aménagements sur la rive gauche de la Seine et non ceux sur la rive droite. On peut d'ailleurs noter une certaine colère de la part de certains intervenants :

- ✔ *« Et que dire des accès au Pont Flaubert rive droite... Il n'y a même plus de projet, ni de calendrier... C'est une honte. On parle beaucoup de l'attractivité de la Normandie et de Rouen. Mais comment voulez-vous qu'une ville soit attractive avec autant d'embouteillages et une circulation routière aussi congestionnée ? ».*

- ✔ *« L'accès de l'A150 rive droite est complètement oublié dans ce projet ».* Il est notamment souligné la saturation en semaine aux heures de pointe.

- ✔ *« Super comme axe routier pour les personnes qui viennent du sud de la métropole et qui souhaitent rejoindre le plateau ouest et inversement, mais les autres ? ».*

- ✔ *« Les véritables problèmes de circulation sont sur la rive droite et non sur la rive gauche ».*

- ✔ *« Le projet ne résout pas le problème des bouchons de circulation au débouché de l'A150 sur la rive droite ».*

- ✔ *« Il faut finaliser en priorité les accès sur la rive droite et notamment le raccordement du pont Flaubert à l'A150 ».*

- ✔ *« Les accès définitifs rive droite sont aussi très attendus et restent prioritaires pour résoudre les problèmes de saturation que connaissent les usagers quotidiennement sur l'A150 ».*

- ✔ *« Le projet ne constitue pas une infrastructure capable d'améliorer significativement les conditions de circulation en l'absence d'un traitement comparable sur la rive droite et d'un véritable contournement de l'agglomération rouennaise. (…) Le dossier évacue la problématique de la rive droite et ne comporte aucun engagement du maître d'ouvrage sur les études, les financements ou l'échéancier du raccordement définitif sur cette rive ».*

- ✔ *« La fluidité du trafic nord-sud passe par la réalisation de la liaison A150-Sud III sur la rive droite ».*

- ✔ *« Il est dommage que la rive droite ne soit pas prévue également car il serait indispensable de réaliser ces aménagements rapidement ».*

Concernant la rive droite, la commission d'enquête reprend ici, en partie, la contribution de M. Dominique Gambier, maire de Déville-lès-Rouen qui développe le même type d'observations que celles présentées par d'autres intervenants : *« J'ai déjà ici alerté sur les difficultés croissantes que nous rencontrons avec la tête nord du pont Flaubert lors de la concertation publique de 2015, et ceci dès 2010. Les deux goulots d'étranglement que constituent la sortie du Mont Riboudet et le passage de trois voies à une voie du pont vers l'autoroute, entraînent des remontées de file de voitures de plus en plus préoccupantes (…). Les aménagements vont fluidifier, et c'est tant mieux, la circulation sur le sud, venant encore*

un peu plus buter sur les étranglements de la tête nord. Par ailleurs, l'achèvement de l'A150 ne peut que conforter le trafic sur cette autoroute qui vient lui encore buter sur la tête nord. Face à ces difficultés qui existent déjà, et qui pour les raisons évoquées, vont s'amplifier, le trafic cherche à y échapper et à s'écouler un peu plus encore par la vallée du Cailly, ce qui justifie tout particulièrement notre inquiétude. Les aménagements de la tête nord sont d'une très grande urgence, et ne peuvent être reportés, pour des raisons de priorités budgétaires mal évalués, à un horizon de 10 ou 20 ans. Les aménagements de la tête sud sont utiles pour l'écoquartier, et la fluidité de la circulation ; mais pour la sécurité la tête nord est prioritaire ! (…) Toutes ces difficultés sont encore accrues avec l'interdiction des poids-lourds sur les quais sud de Rouen, ce qui conduit à une augmentation significative des poids-lourds sur la Demi-Lune et la route de Dieppe, pour rejoindre le pont Flaubert ou le MIN et le Port. Le projet envisagé n'améliorera pas la continuité autoroutière (…).

5 - Observations sur les trafics de circulation

Sur la quantification et la qualification des flux de circulation, seule l'association « Rouen-Demain la Métropole » est *« très réservée sur la méthodologie utilisée, ce qui* [la] *conduit à douter de la pertinence des résultats présentés ».* D'autre part, elle conteste l'étude de trafics menée par le bureau d'études Transitec, étude qui, selon cette association *« n'a jamais été portée à la connaissance du public à qui on demande une fois de plus de répondre à une enquête publique sur la base d'informations tronquées. Par ailleurs les hypothèses de trafic auxquelles il est fait allusion concernent tout simplement la décision ahurissante (prise par qui ?) de diminuer forfaitairement de 10 % tous les flux en direction de Sud III, hormis ceux provenant du pont Flaubert. Quand on sait que la saturation d'un carrefour et à fortiori d'un réseau peut être atteinte avec une augmentation du trafic de quelques pourcents cette « décision » surréaliste ne peut s'expliquer que par la volonté de dégager une rentabilité théorique du projet suffisante ».*

Cette même association estime que *« la somme des débits constatés aux entrées et sorties du périmètre d'études à la pointe du matin est de 13 145 véhicules, les liaisons directes Flaubert-Sud III représentant environ le quart de cette demande. Si on redresse ces chiffres en utilisant les coefficients de pointe habituels le trafic traversant le futur «écoquartier» chaque jour ouvrable peut être estimé à 146 000 véhicules, nombre extrêmement élevé qui fait douter du caractère «écologique» du futur quartier. Pour établir un point de comparaison ce trafic est équivalent aux 2/3 du cumul des flux traversant la Seine sur les 6 ponts centraux que compte notre agglomération ».*

Il est par ailleurs souligné que *« la simulation montre qu'un second carrefour, celui de la tête Sud du pont Guillaume sera également totalement saturé sans pour autant que celui de la prison soit fluide. L'ensemble des voies du secteur d'études seront saturées. La vitesse moyenne sur le réseau tombera à 12 km/h. Les temps de parcours de tous les usagers exploseront, à l'exception de ceux qui effectuant la liaison directe Flaubert-Sud III mais ce gain restera tout virtuel pour deux raisons :* [d'une part,] c*omme le souligne le document (cf. page 50) « il semble difficilement concevable que les flux sur la N338 ou le pont Flaubert ne soient pas ralentis assez fortement, voire arrêtés si les carrefours à feux en sortie des bretelles venaient à se bloquer »* [et d'autre part,] *il est parfaitement invraisemblable que les usagers du pont Guillaume, du boulevard Maritime ou du Boulevard de l'Europe acceptent de perdre entre une demi-heure et une heure de plus par jour dans les nouveaux ralentissements sans rechercher des itinéraires alternatifs dont celui du pont Flaubert s'il devait présenter encore une certaine réserve de capacité. Il est évident à ce stade que l'absence d'études sérieuses sur les conséquences du tracé choisi pour T4 conduit à une incohérence majeure en matière de rentabilité du nouvel investissement ».*

6 - Observations relatives aux piétons et aux cyclistes

Plusieurs interventions pour signaler que le projet *« exclut les piétons et vélos ». « On a oublié aussi le « vélo » dans ce projet »,* mais une personne estime que « les piétons et cyclistes peuvent cohabiter avec les voitures sur le pont Flaubert ». Une autre dit que *« cet aménagement devrait intégrer des aménagements piétons et vélos pour en faire un passage qui ne soit pas uniquement voitures. Il faut être cohérent avec l'écoquartier »*.

Il est demandé si une sécurisation est prévue pour les piétons et cyclistes, en phase de travaux et en phase définitive, sur l'axe Petit-Quevilly <=> Presqu'île Rollet par la rue de Stalingrad et la rue Bourbaki ?

Une personne signale que la traversée à pied de l'échangeur de Stalingrad est actuellement dangereuse. Quelles sont les dispositions qui seront prises pour les piétons à cet endroit pendant les travaux ?

7 - Observations diverses

La commission d'enquête a relevé les observation diverses suivantes :

- ✔ Il est demandé par une personne si des mesures de gestion des trafics en temps réel seront prévues pour éviter la saturation de l'échangeur de la place centrale de l'écoquartier. Cette question est partagée par l'association APAQ qui demande de laisser *« une large place aux innovations techniques et technologiques pour gérer en temps réel les flux de trafic ».*

- ✔ L'association « Rouen-Demain la Métropole » s'interroge *« sur la responsabilité de l'entretien des voies déclassées pendant la période intermédiaire de 7 années séparant le déclassement de la mise en service de la nouvelle liaison ».*

- ✔ Une personne émet les craintes suivantes : *« Actuellement, il y a 3 voies de circulation sur le pont Flaubert. L'idéal serait que la file de droite prolonge la voie d'accès depuis Rouen - rive gauche pour éviter d'avoir à s'insérer, et de céder le passage pour aller vers Rouen - rive droite. L'insertion par une simple voie d'accélération à ce niveau serait en effet très dangereuse vu le flux de circulation très important, et qui de plus, ne cesse d'augmenter au fil des années quoi qu'on en pense. Ne pas oublier non plus que les véhicules venant de la Sud III seront déjà lancés en vitesse, et que cela impliquerait également de s'imbriquer dans la file avec les camions. Il reste la question du changement de file pour aller vers l'A150 (2 voies de gauche) qui me paraît malheureusement inévitable, et qui risque d'être périlleux. Espérons que ce point de sécurité sera pris en compte si le projet voit le jour, de sorte que l'aménagement profite à tous et ne lèse pas Rouen - rive gauche ».*

Bien que le maître d'ouvrage ait déjà répondu dans le cadre de son mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale, la commission d'enquête reprend ci-après la demande de M. Stéphane Barré, maire d'Oissel-sur-Seine et de M. Hubert Wulfranc, maire de Saint-Étienne-du-Rouvray :

- ✔ *« Nous demandons, comme le recommande l'autorité environnementale, d'exposer les variantes et la justification eu égard aux effets sur l'environnement et la santé humaine des choix portant sur les caractéristiques des remblais et des bassins, en application de l'article R. 122-5 II 5e du code de l'environnement ».*

8 - Observations dont les réponses sont déjà apportées dans le dossier

La commission d'enquête rapporte ici des remarques et des questions dont les éléments d'information ou les réponses figurent déjà au dossier d'enquête. Le maître d'ouvrage n'est par conséquent pas tenu d'apporter des réponses sur ces différents points dans son mémoire.

- ✔ *« Trouvez-vous raisonnable d'investir 200 M€ d'argent public dans un projet où les gains ne sont ni chiffrés, ni même définis ? (...) Les outils informatiques performants ne manquent pas pour ce genre d'étude. Simulations qui démontreraient l'inutilité du projet tel qu'il est proposé ».* **Nota de la commission :** La personne qui a fait ces remarques n'a probablement pas lu le dossier d'enquête car toutes les réponses y sont très clairement et largement exprimées, notamment dans le cadre de l'évaluation socio-économique, objet de la pièce F du dossier (volume 10), et plus particulièrement le chapitre 4 (à partir de la page 109) consacré à l'étude socio-économique.

- ✔ La rue du « Bricorama) sera-t-elle réaménagée ? : **Nota de la commission :** Il s'agit des rues de Stalingrad et Bourbaki au Petit-Quevilly. Il est précisé dans le dossier que ces deux rues en prolongement, seront totalement réaménagées, ainsi que d'autres voiries, dans le cadre de la première phase de chantier (été 2017 - année 2018) afin de préparer les itinéraires de déviation pendant les travaux des accès définitifs.

- ✔ Il est contesté, par une personne et l'association « Rouen-Demain la Métropole », la pertinence d'utiliser la pierre calcaire pour l'habillage des parois des remblais en sol renforcé. **Nota de la commission :** l'étude du dossier indique que pour une meilleure intégration architecturale, les parois des remblais seront en béton calcaire et non en pierre calcaire.

- ✔ *« Le trafic local doit-il être conservé sur le tronçon du prolongement de Sud III entre le futur raccordement et le carrefour de la prison pour éviter une saturation des voies du futur écoquartier ? ».* **Nota de la commission :** Le dossier fait clairement apparaître que le tronçon de la voie Sud III sera démoli entre le raccordement définitif et le giratoire de La Motte (phase 4 des travaux de finitions en 2024). Quant à la partie entre ce giratoire et le carrefour avec la rue Jean Rondeaux (carrefour de la prison), elle sera supprimée mais dans le cadre des travaux de voirie de l'écoquartier.

- ✔ Une personne s'interroge sur la question de savoir *« comment se ferait l'accès au pont Flaubert depuis Rouen - rive gauche (hors Sud III) vers la rive droite . (…) Une liaison depuis le rond-pont de La Motte sans feux ni rond-point est indispensable dans le contexte du projet ».* **Nota de la commission :** Le dossier répond clairement à ces observations : pendant la phase des travaux, jusqu'en 2024, le giratoire de La Motte sera maintenu pour permettre aux automobilistes, depuis le carrefour Avenue Jean Rondeaux/boulevard de l'Europe, d'atteindre la place centrale de la ZAC Flaubert (ouvrage Madagascar) puis d'accéder au pont Flaubert par la bretelle permettant de rejoindre la rive droite de la Seine, ou par une autre bretelle pour se diriger vers la voie Sud III. C'est seulement après la réalisation complète du projet (en 2024), que le giratoire de La Motte sera supprimé et que de nouvelles voiries seront crées dans le cadre des travaux de l'écoquartier Flaubert porté par la Métropole.

- ✔ Le directeur de la société Triadis située au carrefour des rues de Madagascar et Bourbaki, souhaite une concertation avec les responsables du projet avant et pendant la phase des travaux pour aborder les questions des approvisionnements

par camions sur le site de la société, et des sorties de véhicules, afin de ne pas perturber les activités de l'entreprise. **Nota de la commission :** Les mesures d'accompagnement MA 8 (mise en place d'un comité de coordination), MA 9 (mise en place d'un plan de communication) et, principalement, la mesure MA 10 (dialogue mis en place notamment avec les riverains pendant toute la phase chantier) répondront à la demande du chef d'entreprise.

9 - Observations sortant du cadre de l'enquête publique

Parmi les observations recueillies lors de l'enquête publique, certaines d'entre-elles ne concernaient pas le projet du raccordement définitif du pont Flaubert sur la voie Sud III. On peut notamment citer les points suivants qui n'appellent donc pas de réponses du maître d'ouvrage :

- ✔ Les routes sont mal entretenues dans les petites communes : *« On en a marre de payer des aménagements qui ne concernent que la ville de Rouen et ses alentours proches. Et nous ? ». « Vous faites quoi pour les petites communes à part rien ».*

- ✔ Le réseau de transport à la demande « Filor » n'est pas fiable.

- ✔ Le débouché de la rue du Général Sarrail sur la rue de La Motte : des aménagements de voirie seront-ils réalisés pour permettre le tourne-à-droite, actuellement impossible ? **Nota de la commission :** Ce point relève du projet d'écoquartier de la Métropole, dans sa partie sud à l'échéance 2023-2024, et la question a été vue sur place avec la personne qui a posé la question (le projet de l'écoquartier prévoit le tourne-à-droite vers une nouvelle rue qui sera créée).

- ✔ Le devenir de la rue Léon Malétra (au sud de la voie Sud III) : Ce point a été examiné avec la personne qui est intervenue et il concerne les services urbanisme du Petit-Quevilly et de la Métropole auprès desquels l'intervenant a été invité à se rapprocher.

- ✔ Une question a été posée sur le projet de ligne de bus T4 qui ne relève pas de la présente enquête.

La commission d'enquête a reçu le 8 février 2017 la contribution commune de M. Stéphane Barré, maire d'Oissel-sur-Seine et de M. Hubert Wulfranc, maire de Saint-Étienne-du-Rouvray. Les observations suivantes n'entrent pas dans le cadre de la présente enquête publique :

- ✔ *« Nous demandons que soit solutionné par l'ouest de la Métropole via les infrastructures et les ouvrages d'art déjà existants, donc moins dispendieux en argent public, les problèmes de desserte du cœur de la Métropole Rouen Normandie. Nous insistons sur la nécessité de compléter par des aménagements au Nord et pas uniquement au Sud du Pont Flaubert le contournement de Rouen via le réseau autoroutier régional Ouest et les liaisons A13 Paris-Caen, A28 Rouen-Alençon, A154 vers Evreux, A150 vers Yvetot et A29 Le Havre-Amiens ».*

- ✔ *« Nous exprimons notre volonté de voir achever les aménagements par l'ouest de Rouen avant que ne soient envisagés d'autres projets. Nous exigeons la dépollution des sols des futures zones habitées de l'écoquartier en faisant respecter le principe pollueur/payeur, nous encourageons le développement des transports en commun sur tout le territoire de la métropole et rappelons l'urgence de prendre en*

considération le trafic des céréales et des conteneurs ainsi qu'une meilleure utilisation du ferroutage et du transport fluvial ».

- ✔ *« Nous réitérons en l'état, et sur ces bases, notre opposition au projet de contournement Est de Rouen Liaison A 28 – A 13 déjà exprimée dans des motions votées à l'unanimité de nos deux conseils municipaux en mars 2016 ».*

10 - Les propositions recueillies sur le projet au cours de l'enquête

L'association « Effet de serre toi-même ! » a fait les propositions suivantes :

- ✔ **Le schéma de circulation n'est pas satisfaisant :** Il faut *« soulager les accès »* en reportant plus loin la desserte poids-lourds de la zone industrialo-portuaire par la route des Docks, le boulevard Stalingrad, le boulevard du Midi et le quai de France. Il faut revoir complètement le schéma de circulation des poids-lourds, des transports de matières dangereuses et des convois exceptionnels à l'ouest de la métropole.

- ✔ **Construire un viaduc métallique :** Il est proposé de remplacer les remblais en sol renforcé, jugés particulièrement inadaptés, par un viaduc métallique ce qui permettrait de créer un parking-relais sous l'ouvrage. La seule justification de tels remblais serait, selon l'association, d'atténuer les risques industriels qui pèsent sur l'éco-quartier Flaubert.

- ✔ **La pente du raccordement sur la voie Sud III :** Elle est comparée à un toboggan (risques accrus en cas de verglas). Il faudrait diminuer la pente en prolongeant le raccordement vers l'ouest, ce qui conduirait, tel que proposé par l'association, à la suppression de l'échangeur de Stalingrad.

- ✔ **Les aménagements hydrauliques :** L'association estime que les deux ouvrages pluviaux prévus au projet sont sous-dimensionnés. Il faudrait envisager une extension à l'emplacement du pôle multi-services du grand port maritime de Rouen compte tenu des risques d'inondation liés au changement climatique

- ✔ **Le pôle multi-services du grand port maritime de Rouen :** Il va créer un véritable *« aspirateur à camions »*. Il faut écarter le trafic poids-lourds du quartier Flaubert et donc mettre un terme au projet du grand port maritime de Rouen.

- ✔ **Le report modal :** Il faut créer une *« barrière »* qui invite le plus grand nombre à délaisser l'usage de la voiture à l'intérieur de l'aire urbaine en déployant une interface digne de ce nom avec les transports en commun et surtout les mobilités douces. Il faut réaliser au plus tôt les lignes T4 et T5 à haut niveau de service. Il faut créer des parkings-relais de forte capacité.

L'association « Rouen-Demain la Métropole » a fait les propositions suivantes, reprises ici *in extenso* :

- ✔ Mener une étude *« sur l'ensemble des voies structurantes (quais, boulevards et ponts) afin de quantifier et de qualifier les reports prévisibles de trafic découlant des réductions de capacité sur le tracé choisi pour la ligne T4. Les valeurs de gain de temps ainsi obtenues sur la voie nouvelle seront utilisées pour calculer, en toute transparence et objectivité, sa véritable rentabilité. En l'absence d'un tel complément d'étude l'intérêt général de l'opération ne peut être affirmé ».*

Par ailleurs l'association fait observer que *« l'étude produite ne tient aucun compte des difficultés de circulation observées sur la rive droite pendant la foire Saint-Romain en octobre 2016, les remontées de file sur le pont Flaubert dans le sens sud-nord atteignant et dépassant fréquemment le giratoire de la Motte ».*

- ✔ Pour les trafics de poids-lourds l'association souhaite *« que l'hypothèse qui consisterait à leur interdire de circuler sur Sud III fasse l'objet d'une évaluation socio-économique intégrant les coûts supplémentaires engendrés par une déviation sur les boulevards maritime, en particulier pour la desserte du MIN et du secteur portuaire de la rive droite. L'avis du Port Autonome, du gestionnaire du MIN et des silos de Croisset devrait être sollicité ».*

- ✔ L'association suggère *« fortement la création d'une Commission de Programmation placée sous la responsabilité du Préfet et qui aurait à vérifier la cohérence à la fois spatiale et temporelle des grands projets d'infrastructures ou d'aménagement à l'échelle de l'agglomération. Cette commission pourrait réunir les principaux maîtres d'ouvrage, les financeurs, les associations professionnelles et les associations d'usagers pour faire émerger une vision de long terme harmonieuse et efficace plutôt que des approches sectorielles incohérentes et inutilement coûteuses ».*

- ✔ L'association suggère que *« des études soient menées sur la rive droite afin d'avancer sur la définition et le coût des mesures conservatoires qui pourraient être mises en œuvre pour limiter les nuisances subies par les habitants du quartier. La situation faite aux habitants des immeubles en rive du viaduc A150, totalement dépourvu de la moindre protection phonique est particulièrement choquante ».*

- ✔ Enfin, l'association souligne en dernière proposition que *« si le projet de T4 devait être mis en œuvre sur le tracé choisi par la Métropole malgré les inconvénients considérables qu'il entraîne nous suggérons que le profil en travers du futur raccordement Flaubert-Sud III soit revu pour supprimer la bande d'urgence et bénéficier ainsi de trois voies de circulation par sens, comme sur le pont Flaubert. Cette configuration permettrait probablement d'écouler la demande excédentaire et surtout de stoker les remontées de queues d'attente sans trop pénaliser l'axe principal. A l'appui de cette suggestion nous citons en exemple le viaduc de Calix à Caen (1200 mètres de long, 70 km/h et 80 000 véhicules en TMJO sur 2x2 voies sans BAU) ».*

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Seine Mer Normandie, au vu du nombre des entreprises présentes dans la zone de travaux, *« juge qu'il est opportun de permettre la diffusion d'informations au-delà des seules entreprises riveraines ou en bordure du projet. Alimenter le plus en amont possible les entreprises du secteur en informations sur les interdictions de circulation et sur les déviations routières, permettra qu'elles puissent anticiper, tant en ce qui concerne leur volume de production que leurs relations avec leurs fournisseurs. C'est pourquoi le recours à des solutions d'information en ligne de type bulletin d'information numérique (newsletter) ou application pour téléphone portable devrait être envisagé afin que tout établissement ou personne devant quotidiennement ou occasionnellement circuler dans le secteur en travaux puisse recevoir les informations les plus à jour pour adapter ses itinéraires de déplacements ».* Par ailleurs, la CCI *« estime qu'il serait pertinent de préciser les modalités d'action de la cellule d'observation et de communication évoquées page 44 de la notice de présentation de ces procédures ».*

En outre, la CCI *« souhaite que le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement, essentiel pour les entreprises du territoire métropolitain, poursuive sa démarche de concertation élargie, initiée lors des précédentes phases de son élaboration et demande à être associée au suivi et à l'évaluation du projet »*.

Outre les propositions ci-dessus présentées par les deux associations précitées et la CCI, la commission d'enquête a relevé les observations suivantes émanant du public :

Une personne note *« l'absence de pistes cyclables entre la rive droite et la rive gauche »* et elle propose la construction d'une passerelle vélos accrochée sous le tablier du pont comme aux Pays-Bas.

Un intervenant propose de maintenir et d'améliorer les voiries existantes ainsi que les ouvrages souterrains de la voie Sud III, et de retravailler le projet urbanistique de l'écoquartier Flaubert autour de la voirie telle qu'elle est actuellement.

Une personne propose de limiter la vitesse *« à 70 km/h dès l'entrée de la métropole entre Grand-Quevilly au sud et Maromme au nord »*.

11 – Observations sur les mises en compatibilité des PLU

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Seine Mer Normandie signale que *« La CCI Seine Mer Normandie souhaite signaler que la Pièce G « Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme » contient des imprécisions et lacunes en rapport avec la prise en compte du périmètre de la Servitude d'Utilité Publique (SUP) sur les terrains de la société Grande Paroisse et la société UNIVAR (site de l'ancienne usine « Rouen B »). Cette servitude s'étendant sur les communes de Petit-Quevilly et Rouen, elle concerne donc les PLU des deux communes. Les plans de zonage après mise en compatibilité du PLU de Petit-Quevilly (page 132, 133 et 143 de la piège G) présentent toujours l'ancienne délimitation de cette SUP, alors qu'ils devraient représenter graphiquement le nouveau périmètre modifié par l'arrêté du 30 août 2016. Les plans de zonage avant ou après mise en compatibilité du PLU de Rouen ne présentent pas les périmètres de la SUP qui pourtant concernent la commune. Du fait que cette procédure d'urbanisme concerne deux communes, la CCI Seine Mer Normandie estime qu'il serait souhaitable que les documents réglementaires soient établis avec des règles graphiques homogènes ».*

12 - Questions de la commission d'enquête

La commission demande au maître d'ouvrage de lui fournir des informations sur les deux points suivants :

- ✔ Dans le cadre des servitudes prescrites par différents arrêtés préfectoraux relatifs aux travaux à réaliser sur le site de l'ancienne usine « Grande Paroisse – Rouen B », l'exploitant de ce site devait, dans un délai de trois mois à compter de la fin des travaux de dépollution, transmettre au préfet un rapport final établi par un organisme spécialisé (Rétia) en matière de réhabilitation de sol.

  Qu'en est-il de ce rapport qui devait, semble-t-il, être remis aux autorités pour la fin janvier 2017 ?

- ✔ L'annexe 16 de l'étude d'impact est consacrée aux nombreuses études de trafics, toutefois la commission souhaite disposer d'une vision synthétique présentant les flux de circulation journaliers des principaux mouvements.

Pièces annexées au présent procès-verbal :

- ✔ Lettre du 19 janvier 2017 de M. Frédéric Sanchez, président de la Métropole Rouen Normandie.
- ✔ Lettre du 1er février 2017 de M. Vincent Laudat, président de la Chambre de commerce et d'Industrie Seine Mer Normandie.
- ✔ Lettre du 7 février 2017 de M. Régis Binet, président de la fédération régionale des travaux publics de Normandie.
- ✔ Lettre du 7 février 2017 de M. Yves Jolivel, président de l'association pour la promotion et la qualité des infrastructures en Normandie (APAQ).
- ✔ La lettre du 9 février 2017 du président de la Région Normandie adressant la délibération en date du 6 février 2017 de la commission permanente du conseil régional de Normandie.

* * *

Nota de la commission d'enquête : Le maître d'ouvrage (DREAL Normandie) est en possession de toutes les copies des contributions déposées par le public et les associations au cours de l'enquête publique. Les originaux seront remis à l'autorité organisatrice de l'enquête publique (préfecture de la Seine-Maritime) au terme de la procédure.

La contribution du 8 février 2017 de « l'association des familles laïques Rouen-Vallée de Seine » est arrivée le vendredi 10 février 2017 au siège de l'enquête publique (préfecture de la Seine-Maritime), c'est-à-dire hors délai, la clôture de l'enquête ayant été fixée à 15 heures le jeudi 9 février 2017. Cette contribution ne remet nullement en cause le projet car les observations présentées sont semblables à celles déjà exprimées par le public et les associations.

Procès-verbal établi le 16 février 2017

Les membres de la commissions d'enquête :

Annie Turmel	Jean-Jacques Delaplace	Joël Laboulais
Membre de la commission	Président de la commission	Membre de la commission

métropole
ROUENNORMANDIE

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Jacques DELAPLACE
Président de la Commission d'Enquête Publique pour l'aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche de la Seine

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE
DCPE/BPP
7, place de la Madeleine
CS16036
76036 ROUEN Cedex

Rouen, le 19 JAN. 2017

Monsieur le Président,

La réalisation du Pont Flaubert en 2008 a permis de raccorder l'A150 à la Sud III et de soulager ainsi le centre de la Métropole d'un trafic de transit ou d'accès au port. Cependant, ce premier aménagement fonctionnel ne remplit pas pleinement l'intégralité des objectifs assignés à cette liaison.

La réalisation prochaine des accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche, dont l'enquête publique est en cours, constitue un aménagement tant routier que de développement urbain. Routier, car il permet d'assurer la continuité routière pour le trafic de transit et l'accès du Port dans de bonnes conditions de fluidité et d'impact réduit sur l'environnement. Urbain, car cet aménagement permet la réalisation de l'écoquartier Flaubert sur près de 90 ha de friches et délaissés en plein cœur d'agglomération à l'interface ville-port-Seine.

C'est dans un esprit de gestion des interfaces que les projets d'infrastructure routière et d'écoquartier ont été conçus par la DREAL, la Métropole et Rouen Normandie Aménagement l'aménageur de l'écoquartier Flaubert : voiries communes, programme de travaux pour l'étude d'impact, amélioration des échanges et conditions de circulation, développement d'un meilleur cadre de vie.
Depuis plusieurs années, la Métropole a initié, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, un groupe de travail sur la coordination des travaux sur ce secteur afin d'assurer la bonne cohérence entre les projets et optimiser les phases chantier de chacun des projets dans le but de minimiser la gêne aux usagers lors des travaux. Ce travail se traduira d'ici mi 2017 par un protocole définissant les répartitions en termes de maîtrise d'ouvrage des voiries communes aux accès du futur échangeur et de l'écoquartier.

La cohérence entre les deux projets et l'engagement de la Métropole dans le projet d'infrastructure portée par l'Etat se sont notamment traduits par délibérations ci-dessous en conseil ou bureau métropolitain :

- statut des voies dans le cadre de l'aménagement des accès définitifs (12 décembre 2016),
- étude d'impact, sous forme d'un programme des travaux communs (23 mars 2016),
- utilité publique de l'écoquartier dans lequel passe la future infrastructure (17 novembre 2014),
- convention d'acquisitions foncières l'Etat/Métropole (20 décembre 2010),
- financement du Pont Flaubert (11 septembre 2000).

Au titre de la Métropole, je réaffirme donc le soutien plein et entier à ce projet très attendu pour le développement et le fonctionnement de l'agglomération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric SANCHEZ

Métropole Rouen Normandie
14 bis avenue Pasteur CS 50589
76006 Rouen Cedex
Tél. 0235526810 • Fax 0235526859
www.metropole-rouen-normandie.fr

CCI SEINE MER NORMANDIE

Le Président

Préfecture de la Seine-Maritime, DCPE/BPP,
7 place de la Madeleine – CS 16036 –
76036 ROUEN cedex

Préfecture de la Seine-Maritime
- 6 FEV. 2017
REÇU DCPE

A l'attention de
Monsieur Jean-Jacques Delaplace
Président de Commission d'Enquête désignée

Rouen le 1er Février 2017

N/Réf. : S_2017_00077
DIRECTION GÉNÉRALE
Pôle Etudes et Prospective
Affaire suivie par François SOUDAY – tél. : 02.35.14.37.27

Objet : Enquête publique unique portant sur l'intérêt général -
Aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Le 8 Décembre 2016 a commencé une procédure **d'Enquête Publique Unique portant sur l''intérêt général des travaux d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine**.

La présente enquête porte notamment sur :

- La déclaration de projet au titre du Code de l'Environnement, confirmant **l'intérêt général des travaux**.
- La **mise en compatibilité des documents d'urbanisme** des communes de Rouen et du Petit-Quevilly au titre du Code de l'Urbanisme.
- **L'attribution du statut de route express** à la nouvelle infrastructure au titre du Code de la Voirie routière.
- Le **retrait du statut de route express à certaines routes nationales et sections de routes** nationales existantes au titre du Code de la Voirie routière.

Les objectifs du projet, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, sont de finaliser les raccordements du pont Flaubert à la Sud III, de permettre une liaison directe entre la voie rapide Sud III (RN 338) et le pont Flaubert en substitution de la liaison actuelle, de simplifier le réseau viaire et d'en accroître la fonctionnalité et de contribuer à l'amélioration de la desserte des installations industrielles, portuaires et logistiques, des liens entre les deux rives de la Seine et au développement de l'écoquartier Flaubert positionné au pied du pont Flaubert.

Le projet consiste en la réalisation de trois ouvrages d'art d'une longueur totale de 1,1 km situés entre la tête Sud du pont Flaubert et l'échangeur de Stalingrad au Petit-Quevilly. Il sera relié à la partie Ouest de l'îlot central de l'écoquartier par un point d'échanges comportant quatre bretelles.

Notre Compagnie Consulaire, en sa qualité de représentante des entreprises, **affirme son intérêt pour la réalisation dans les plus courts délais de ce projet**, porteur de meilleures conditions de circulation dans la Métropole rouennaise et considère que **l'amélioration des conditions de circulation est essentielle au maintien et au développement des activités industrialo-portuaires** présentes à proximité du pont Flaubert.

Durant la procédure d'examen conjoint des projets de Mise en Compatibilité des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Petit-Quevilly et Rouen, visant à autoriser la réalisation des accès définitifs du pont Flaubert en rive Sud de la Seine, les services de la CCI Seine Mer Normandie ont formulé des observations qui ont été reprises par écrit dans un avis officiel sur ces procédures *(courrier du 17 Novembre 2016 - N/Réf. : S_2016_00669 en pièce jointe)*.

Après examen et dans la continuité de son avis sur la procédure de Mise en Compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Petit-Quevilly et Rouen, la CCI émet un **avis favorable assorti des observations et recommandations suivantes**.

Dans le cadre de la présente Enquête Publique Unique, notre Compagnie Consulaire réitère ses **préoccupations concernant l'impact probable sur l'activité des entreprises** de la zone industrialo-portuaire Ouest de Rouen, potentiellement **imputables aux restrictions de circulation** imposées par la réalisation des différentes phases de travaux du chantier prévu pour un durée de 6 ans.

La CCI Seine Mer Normandie estime qu'il serait pertinent de préciser les modalités d'action de la cellule d'observation et de communication évoquée page 44 de la notice de présentation de ces procédures (Pièce G).

Au vu du nombre et de l'importance des entreprises présentes dans un rayon de quelques kilomètres de la zone de travaux, la CCI Seine Mer Normandie juge qu'il est opportun de **permettre la diffusion d'informations au-delà des seules entreprises riveraines ou en bordure du projet**. Alimenter le plus en amont possible les entreprises du secteur en informations sur les interdictions de circulation et sur les déviations routières, permettra qu'elles puissent anticiper, tant en ce qui concerne leur volume de production que leurs relations avec leurs fournisseurs.

C'est pourquoi le recours à des solutions d'information en ligne de type *bulletin d'information numérique (newsletter)* ou *application pour téléphone portable* devrait être envisagées afin que tout établissement ou personne devant quotidiennement ou occasionnellement circuler dans le secteur en travaux puisse recevoir les informations les plus à jour pour adapter ses itinéraires de déplacements.

La CCI Seine Mer Normandie souhaite signaler que la *Pièce G « Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme »* contient des imprécisions et lacunes en rapport avec la prise en compte du périmètre de la Servitude d'Utilité Publique (SUP) sur les terrains de la société Grande Paroisse et la société UNIVAR (site de l'ancienne usine « *Rouen B »)*. Cette servitude s'étendant sur les communes de Petit-Quevilly et Rouen, elle concerne donc les PLU des deux communes.

Les plans de zonage après mise en compatibilité du **PLU de Petit-Quevilly** (page 132, 133 et 143 de la piège G) présentent toujours l'ancienne délimitation de cette SUP, alors qu'ils devraient représenter graphiquement le nouveau périmètre modifié par l'arrêté du 30 août 2016.

Les plans de zonage avant ou après mise en compatibilité du **PLU de Rouen** ne présentent pas les périmètres de la SUP qui pourtant concernent la commune.

Du fait que cette procédure d'urbanisme concerne deux communes, la CCI Seine Mer Normandie estime qu'il serait souhaitable que les documents réglementaires soient établis avec des règles graphiques homogènes.

Enfin, la CCI Seine Mer Normandie souhaite que le maître d'ouvrage de ce projet d'aménagement, essentiel pour les entreprises du territoire métropolitain, poursuive sa démarche de concertation élargie, initiée lors des précédentes phases de son élaboration et demande à être associée au suivi et à l'évaluation du projet.

Vous souhaitant bonne réception de ces observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de Commission d'Enquête, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président

Vincent LAUDAT

CCI SEINE MER NORMANDIE

Le Président

Direction Départementale des Territoires
Et de la Mer
Cité Administrative Saint-Sever
BP 76001
76032 ROUEN cedex

A l'attention de Monsieur Didier GERARD
Directeur Départemental Adjoint

Rouen, le 17 Novembre 2016

N/Réf. : S_2016_00669
Pôle Etudes et Prospective
Service Etudes
(Dossier suivi par Nadia MAFFEI - Tél. : 02.35.14.38.43)

Objet : Mise en Compatibilité des PLU de Petit-Quevilly et de Rouen
Aménagement des accès définitifs du Pont Flaubert –
Rive Sud de la Seine

Monsieur Le Directeur,

Comme vous le savez, mes services ont participé à la réunion d'examen conjoint des projets de Mise en Compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Petit-Quevilly et de Rouen, afin de rendre possible la réalisation, en rive Sud de la Seine, des accès définitifs du Pont Flaubert.

Ils ont été amenés à formuler à cette occasion des observations que nous souhaitons aujourd'hui reprendre par écrit et vous faire part de notre avis officiel sur ces procédures qui concernent un projet, qui présente un intérêt général indéniable.

- Nous sommes ainsi favorables aux modifications en termes de Zonage, prévues dans le PLU de Rouen, qui s'appliqueront à l'emprise de cette future infrastructure routière. Sur ce point, nous considérons, tout comme vous, qu'il est plus cohérent d'appliquer à ce secteur le même classement que celui applicable à la future zone d'activités de l'Ecoquartier Flaubert (zone UCc).

- Nous sommes également favorables aux changements en termes de Zonage et de Règlement prévus dans le PLU de Petit-Quevilly, pour permettre la réalisation de ce projet routier.

- Cependant, nous souhaitons à nouveau vous faire part de notre préoccupation concernant l'impact possible sur l'activité des entreprises de la zone industrialo-portuaire Ouest de Rouen, qui pourraient être générées par les restrictions de circulation imposées par la réalisation de ce chantier qui va durer 6 ans.

Nous avons bien noté en page 44 de la notice de présentation de ces procédures (Pièce G) qu'il est prévu la mise en place d'une cellule d'observation et de communication avec les entreprises installées à proximité du chantier. Cependant, aucune précision n'est fournie sur le fait de savoir si cette cellule aura également pour mission d'alimenter le plus en amont possible les entreprises du secteur en informations sur les interdictions de circulation et sur les déviations routières, afin qu'elles puissent anticiper tant en ce qui concerne leur volume de production que leurs relations avec leurs fournisseurs.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de vous en informer, notre Compagnie Consulaire a déjà accompagné des entreprises impactées par un projet d'aménagement routier ou lié à la création d'une ligne structurante de transports en commun. Nous vous confirmons en conséquence que nous pouvons participer aux séances de travail de cette cellule, voire réaliser des prestations d'accompagnement des entreprises pendant la durée des travaux. N'hésitez pas pour cela à prendre contact avec notre service Etudes (Tél : 02.32.100.500).

Nous vous confirmons que nous émettons un **avis favorable** sur les procédures de Mise en Compatibilité des PLU de Petit-Quevilly et de Rouen.

Par ailleurs, nous vous saurions gré de bien vouloir nous adresser, au moment de l'approbation de cette procédure d'urbanisme, un exemplaire du document approuvé, sous forme de CD Rom si possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président,

Vincent LAUDAT

10 quai de la Bourse - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 32 100 500 - Fax : 02 35 14 38 38 www.seinemernormandie.cci.fr

Où nous trouver : **ROUEN** : 10 quai de la Bourse - CS 40641 - 76007 Rouen Cedex 1 • **DIEPPE** : 4 boulevard du Général de Gaulle - CS 20462 - 76202 Dieppe Cedex • **ELBEUF** : 28 rue Henry - BP 410 - 76504 Elbeuf Cedex • **GOURNAY** : 17 rue de l'Abreuvoir - 76220 Gournay-en-Bray • **NEUFCHATEL** : 23 Grande Rue Saint Jacques - 76270 Neufchatel-en-Bray • **SAINT-VALERY** : Espace Public du Littoral - Place de la Gare - 76460 St-Valery-en-Caux • **YVETOT** : 4 rue de la Brême - 76190 Yvetot

LES TRAVAUX PUBLICS FÉDÉRATION NORMANDIE

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Préfecture de la Seine-Maritime
DCPE/BPP
7 Place de la Madeleine
CS 16036
76036 Rouen Cedex

Petit-Couronne, le 07 février 2017

Objet : Contribution à l'enquête publique pour Aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en Rive Gauche de la Seine

Monsieur le Président,

La mise en service du Pont Flaubert en 2008 a permis à l'agglomération rouennaise de bénéficier d'une infrastructure à double usage : pénétrante dans l'agglomération et liaison nord sud de l'A150 à la RN 338.

Le projet soumis à l'Enquête Publique concerne les accès définitifs rive gauche assurant ainsi une liaison directe entre les deux rives de la Seine et améliorant les échanges au sein de l'agglomération tout en facilitant la desserte des installations portuaires et logistiques

Toutefois incomplète l'infrastructure, selon le projet aujourd'hui soumis à enquête publique, doit bénéficier d'un aménagement des accès rives gauche pour mieux servir le territoire.

Nous rappellerons ici que l'aménagement complet doit intégrer également des travaux rive droite, l'étape présentée début 2017 ne constituant à ce stade qu'une étape supplémentaire.

Les aménagements soumis à l'enquête publique doivent assurer une liaison directe RN 338 – Pont Flaubert, renforçant notoirement la capacité de liaison offerte par le pont Flaubert et libérant l'aboutissement de la RN 338 à sa seule fonction pénétrante.

En ce sens, le projet constitue une vraie amélioration de l'infrastructure dont la limite est atteinte lors de chaque mouvement pendulaire. La RN 338 dite sud 3 autant que l'A 150 étant saturées soirs et matins.

Là encore, il faut considérer que ce projet – seul – ne permettra pas de décongestionner l'agglomération rouennaise. Le déficit d'infrastructure notamment de contournement routier rend peu crédible une fluidification des flux sur l'agglomération par ce seul aménagement.

A ce titre, les plans de circulation envisagés mériteront concertation et dialogue afin notamment de permettre une utilisation de l'infrastructure toute aussi bénéfique aux usagers quotidiens qu'au développement économique de la Métropole et, au-delà, de la Région.

Les objectifs du projet sont bien présentés dans le dossier soumis à l'Enquête Publique mais cette opération importante, estimée à 200M €, ne constitue pas l'infrastructure capable d'améliorer suffisamment les conditions de circulation en l'absence d'un véritable contournement de l'agglomération rouennaise permettant de drainer les trafics de transit et d'échange au sein du territoire de la Métropole de Rouen

Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie
420 Avenue des Canadiens - Parc du Zénith - Bât B1 - 76650 Petit-Couronne - Tél. 02 35 61 02 71 - Fax 02 35 60 75 51
norman@fntp.fr - www.frtpnormandie.fr

La FRTP Normandie émet un avis très favorable au projet mais soutient que la construction des infrastructures complémentaires rive droite (TCSP, contournement Est,..), contribuant tout à la fois au mieux vivre des habitants et au développement économique, est indispensable à l'expression de son plein bénéfice.

Régis BINET
Président de la FRTP Normandie

APAQ
Normandie

Association pour la Promotion et l'Amélioration de la Qualité des Infrastructures en Normandie

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Préfecture de la Seine-Maritime
DCPE/BPP
7 Place de la Madeleine
CS 16036
76036 Rouen Cedex

Petit-Couronne, le 07 février 2017

Objet : Contribution à l'enquête publique pour Aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en Rive Gauche de la Seine

Monsieur le Président,

Le Pont Flaubert et ses accès qui a été mis en service en 2008 offre un itinéraire de liaison sous forme de pénétrante entre l'A150 en rive droite et la RN 338 dite voie Sud III en rive gauche

Le projet soumis à l'Enquête Publique concerne les accès définitifs rive gauche assurant ainsi une liaison directe entre les deux rives de la Seine et améliorant les échanges au sein de l'agglomération tout en facilitant la desserte des installations portuaires et logistiques

Les objectifs du projet sont bien présentés dans le dossier soumis à l'Enquête Publique mais cette opération importante, estimée à 200M €, ne constitue pas l'infrastructure capable d'améliorer suffisamment les conditions de circulation en l'absence d'un véritable contournement de l'agglomération rouennaise permettant de drainer les trafics de transit et d'échange au sein du territoire de la Métropole de Rouen

Il est important de faire prendre conscience aux Décideurs que le développement des infrastructures reste le principal levier de la compétitivité des territoires

Le bilan de la concertation organisée par l'Etat, maitre d'ouvrage, fait ressortir un large consensus en faveur de ce projet qui répond dans un premier temps à l'attente des habitants et des usagers à la recherche d'une meilleure fluidification des trafics pour réduire, voire supprimer les périodes de saturations sur les voies autoroutières SUD III et A 150 aux heures de pointe

Ce consensus est complétement partagé par le monde des travaux publics qui attend beaucoup des plans de relance

Le projet prévoit un échangeur complet avec le futur Eco quartier, rive gauche, mais les études de trafic font état à la mise en service de l'infrastructure de saturation des bretelles de cet échangeur avec des risques de remontées de files de voitures sur la section courante ce qui représente un réel danger pour les automobilistes. Quelles sont les mesures prises pour éviter ce phénomène qui se produit déjà rive droite à l'occasion de la foire Saint Romain ?

Aussi le projet doit intégrer les principes de la route du futur en laissant une large place aux innovations techniques et technologiques pour gérer en temps réel les flux de trafic d' autant que cette

APAQ NORMANDIE
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Siège social : FRTP Normandie
Parc du Zénith-Bât B1 – 420, Avenue des Canadiens 76650 Petit-Couronne
Tél. : 02 35 61 02 71 • Fax : 02 35 60 75 51

situation critique risque de s'amplifier avec l'urbanisation de ce secteur, rive gauche, et que le tronçon prolongeant aujourd'hui la voie Sud III entre le futur raccordement de la nouvelle infrastructure et l'avenue J.Rondeaux doit être requalifié sans que des précisions soient données concernant le devenir des passages souterrains qui facilitent la fluidité aux carrefours

Le projet prévoit aussi un plan de circulation pour les Poids Lourds qui seraient conduits à emprunter le boulevard maritime. L'étude de circulation n'apparait pas dans le dossier et cette mesure nécessite l'avis du Grand Port Maritime de Rouen et celui des Fédérations de Transport

La réalisation des travaux en quatre phases au cours de la période 2017/2024 doivent intégrer les conditions d'exploitation des voies existantes pour éviter la congestion de la circulation dans l'agglomération rouennaise .Mais cette réflexion doit aussi intégrer la réalisation des autres grands chantiers prévus au cours de la même période comme notamment la future ligne TEOR T4 qui induira de réelles perturbations pour accéder au centre-ville et à la gare SNCF tout en pénalisant la traversée de l'agglomération .

Il est donc impératif que les travaux soient réalisés dans une approche de démarche qualité répondant aux enjeux d'accessibilité de développement économique et de qualité de vie pour les habitants.

Ce projet complexe des accès définitifs, rive gauche, constitue une étape dans l'amélioration des infrastructures routières dans l'attente des accès définitifs, rive droite qui sont très attendus et partagés afin de répondre aux attentes des usagers qui empruntent quotidiennement l'A 150.

Le projet répond par ailleurs aux enjeux environnementaux respectueux des secteurs urbanisés mais les mesures d'intégration doivent être adaptes et répondre au souci d'optimisation économique de cette opération

Les mesures pour lutter contre le bruit et la pollution de l'air sont indispensables de sorte que le projet répond aux objectifs assignés à ce type d'infrastructure structurante mais devraient promouvoir davantage les technologies innovantes, les procédés innovants et les solutions ambitieuses et durables pour offrir un niveau de service suffisant ,éviter les risques de congestion sur l'ouvrage principal et satisfaire les besoins en déplacements des populations

Yves JOLIVEL
Président.

APAQ NORMANDIE
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Siège social : FRTP Normandie
Parc du Zénith-Bât B1 – 420, Avenue des Canadiens 76650 Petit-Couronne
Tél. : 02 35 61 02 71 • Fax : 02 35 60 75 51

RÉGION
NORMANDIE

MONSIEUR JEAN JACQUES DELAPLACE
PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE
PREFECTURE DE SEINE MARITIME
7, PLACE DE LA MADELEINE
76000 ROUEN

Objet du dossier : Notification de décision : Enquête publique relative au projet d'aménagement des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen

Votre dossier n° IL / D17-01874 est suivi par
Isabelle LEROY
02.35.52.56.00 / Isabelle.LEROY@normandie.fr
Direction Mobilités et Infrastructures
Service Infrastructures et Etudes
5 rue Robert Schuman – CS 21129
76174 Rouen cedex

Caen, le - 9 FEV. 2017

Monsieur le Président,

Par délibération du 06 février 2017, la Commission Permanente du Conseil Régional de Normandie a décidé d'apporter son soutien au projet d'aménagement en 2x2 voie des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen.

Je vous prie donc de trouver, ci-joint, l'avis favorable de la Région Normandie à la réalisation de ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Préfecture de la Seine-Maritime
- 9 FEV. 2017 13h20
REÇU DCPE

POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE CHEF DE SERVICE

Vincent ROCHELLE

RÉGION
NORMANDIE

RÉGION NORMANDIE

Commission Permanente
Réunion du 6 février 2017

18h30, à Caen

Sous la présidence de Monsieur MORIN
Président de la Région Normandie

DELIBERATION

Normandie - POSITION DE LA RÉGION SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS DÉFINITIFS DU PONT FLAUBERT EN RIVE GAUCHE DE LA SEINE À ROUEN

Présents :
Céline BRULIN, Hélène BURGAT, Anne-Marie COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Bertrand DENIAUD, Emmanuelle DORMOY, Clotilde EUDIER, Jacques GAILLARD, Sophie GAUGAIN, Isabelle GILBERT, Françoise GUEGOT, Marie-Françoise GUGUIN, Chantal HENRY, Timothée HOUSSIN, Sébastien JUMEL, Marie-Françoise KURDZIEL, Guy LEFRAND, David MARGUERITTE, Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Florence MAZIER, Hervé MORIN, Jean-Jacques NOEL, Guillaume PENNELLE, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Claire ROUSSEAU, Claude TALEB, Rodolphe THOMAS.

Excusés et pouvoirs :
Franck GUEGUENIAT, Mélanie MAMMERI, Hervé MAUREY (pouvoir à Hervé MORIN), Jean-Baptiste GASTINNE (pouvoir à Guy LEFRAND), Claudie LAUNOY (pouvoir à Nicolas MAYER-ROSSIGNOL), Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Hélène BURGAT), François-Xavier PRIOLLAUD (pouvoir à Sophie GAUGAIN).

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 4 janvier 2016 portant délégation de compétences à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 24 mars 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Région,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 6 février 2017 adoptant le Budget Primitif 2017 du Budget principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération du Conseil Régional de Haute-Normandie en date du 20 avril 2015 autorisant le Président à signer le Contrat de Plan Etat-Région de Haute-Normandie,

Vu le Contrat de Plan Etat-Région de Haute Normandie signé en date du 26 mai 2015,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 15 décembre 2016 adoptant et autorisant le Président à signer l'avenant n°1 au Contrat de Plan Etat-Région 2015 - 2020.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 24 octobre 2016 portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement à 2x2 voie des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen, à la mise en compatibilité de documents d'urbanisme, et au classement de la voie nouvelle dans la catégorie des route express et au déclassement de certaines portions de route nationale,

Considérant

- L'inscription de cette opération au CPER HN 2015 - 2020,
- La prescription d'une enquête publique relative au projet d'aménagement à 2x2 voie des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen,
- Que l'enquête prévoit que les intéressés peuvent adresser leurs observations, propositions et contre-propositions par correspondance au Président de la commission d'enquête,
- La saturation, points de congestion et problèmes de sécurité récurrents, les accès actuels et les traversées de la Seine aujourd'hui disponibles,
- La nécessité d'améliorer la sécurité de l'axe, le trafic et le cadre de vie des habitants,
- Que le projet est en lien avec le projet d'Eco-quartier Flaubert portée par la Métropole Rouen Normandie,
- l'intérêt majeur du projet indispensable au développement économique du bassin d'emploi rouennais,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des voix,

- d'apporter le soutien de la Région au projet d'aménagement en 2x2 voie des accès définitifs du pont Flaubert en rive gauche de la Seine à Rouen en adressant au Président de la commission d'enquête un avis favorable de la Région pour la réalisation de cette opération.

Hervé MORIN

Acte rendu exécutoire le 8 février 2017
après réception Préfecture le 8 février 2017
Référence technique : 076-200053403-20170206-20767-DE-1-1
et affichage ou notification le 8 février 2017

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen.